

LE MOT DU MAIRE

Une des grandes questions du moment est : quelles évolutions pour nos enfants à la prochaine rentrée des classes ?

La modification des rythmes scolaires dans nos écoles maternelle et primaire a été décidée au niveau national en début d'année. Son objectif : mieux répartir le temps d'étude sur la semaine en utilisant le mercredi ou le samedi matin. Date d'effet : 2013 en principe, 2014 sur dérogation.

Nous sommes bien sûr directement concernés. En concertation avec l'inspecteur d'académie, les enseignants et les représentants des parents d'élèves, nous avons étudié les modalités d'application de cette réforme et décidé de sa mise en

Suite page suivante



Pari risqué mais pari réussi le 25 mai : l'après-midi « Livry en fête » organisé pour les enfants par la mairie, le Comité d'animation et le Comité des œuvres sociales du personnel communal s'est déroulé sous le soleil. Ils étaient très nombreux à se presser autour des divers jeux proposés : structures gonflables, vieux jeux en bois, pêche à la ligne, chamboule-tout, quilles, baby-foot, tennis de table, travaux manuels, bac à sable, et la maquilleuse, qui n'a pas arrêté une minute. Les crêpes et la buvette ont également attiré parents et enfants.

Merci à tous ceux - personnel, élus, bénévoles - qui ont aidé à la préparation, à l'organisation, au bon déroulement, et au rangement - sous la pluie hélas - en fin d'après-midi.

Début mai, la Seine en crue à l'embarcadère dans le Parc de Livry : le canard a droit à une piscine privée (photo C. Pestourie).



œuvre à partir de septembre 2013. Donc, dès cette date, la classe se terminera à 15 h 30 et il y aura école le mercredi matin.

Il est important que ce temps périscolaire soit équilibré, alliant détente et activités plus éducatives ; c'est pourquoi un questionnaire a été élaboré en coordination avec les représentants des parents et une réunion s'est tenue le 16 mai afin de préciser comment ces moments seraient employés.

Pour les enfants fréquentant la garderie, le temps passé sous responsabilité communale après 15 h 30 s'en trouvera accru et bien sûr ces évolutions ne seront pas sans incidences sur les finances de la commune : un partage équitable des coûts entre les utilisateurs et les contribuables devra être trouvé. Mais pour la commune, qui leur consacre déjà une part importante de son budget, les écoles sont un poste prioritaire et cela le restera. A tous ensuite de faire en sorte que cette réforme atteigne ses objectifs et que, après le temps de mise au point inhérent à tout changement, ces nouveaux rythmes scolaires proposés à nos enfants leur soient bénéfiques.

Le Maire,
Michel Le MAOULT

URBANISME

Modification du Plan local d'urbanisme

Comme annoncé dans le précédent *Livry-Info*, le PLU (Plan local d'urbanisme) de la commune a été modifié, au bout de plusieurs mois de travail de la commission Urbanisme avec l'aide d'un cabinet conseil. Après enquête publique et transmission aux services préfectoraux, cette modification a été actée par délibération du conseil municipal le 27 mars dernier et le nouveau PLU est donc désormais exécutoire.

Les principaux objectifs justifiant cette modification étaient :

- la création d'une zone « UE » regroupant les propriétés communales du Fief du Pré, de l'école primaire et du parc Dumaine afin de faciliter l'aménagement de la future mairie et de ses abords ;
- un petit redécoupage de la zone 2AU des Rémones au bout de la rue des Chanois afin de rendre constructibles quelques parcelles appartenant à la commune (0,4 ha sur 5,3 au total) ;
- en zone UB, l'exigence d'une surface minimale de 350 m² de terrain pour construire, avec une marge de reculement de 2,50 m au minimum sur une des deux limites latérales (auparavant, il n'y avait pas de surface minimum en dessous de laquelle on ne pouvait construire et on pouvait également construire en limite séparative sur les deux faces latérales) ;
- l'obligation de recueillir les eaux de pluie, de ruissellement et d'infiltration sur la propriété ;
- passage de la hauteur à l'égout des constructions (niveau des gouttières) de 5 à 6 mètres afin d'augmenter légèrement les surfaces habitables tout en maintenant à

10 mètres la hauteur maximale de la construction ;
- enfin, l'ensemble des règles régissant le PLU ont été mises à jour pour tenir compte de la constante évolution du code de l'urbanisme ces dernières années.

Le PLU modifié est bien sûr consultable en mairie.

D. G.

<http://www.livry-sur-seine.fr>

La commune est enfin dotée, avec le support technique du conseil général, d'un vrai site internet, opérationnel depuis la mi-mai !

Horaires d'ouverture, règlements divers, annonce des manifestations ou des réunions publiques, démarches administratives, transports, CCAS, etc., vous y trouverez tous les renseignements dont vous pouvez avoir besoin.

Il n'est sans doute pas encore parfait et nous nous efforcerons - grâce à vos suggestions et remarques - de l'améliorer afin qu'il rende tous les services que l'on peut en attendre. Le blog et le service d'envoi par mail des informations passant sur le panneau électronique, n'ayant plus de raison d'être, cesseront fin juin.

Besoin d'une info ? Ayez le réflexe <http://www.livry-sur-seine.fr>



Le dimanche 14 avril, un des itinéraires de la Randonnée des 3 châteaux passait par Livry et plusieurs centaines de marcheurs ont pu découvrir, sous un soleil magnifique, le Parc de Livry et les rues et sentiers du village, sans s'attarder pour la plupart, mais certains ont fait une halte sur les bancs de la place.



FINANCES

Le budget 2013 :

équilibrer les recettes et les dépenses

Réuni le 27 mars, le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2012, a voté le budget 2013.

Pour 2012, le résultat de la section fonctionnement est conforme aux prévisions et a permis de dégager un excédent de 383 000 €. Cette épargne de gestion a couvert une partie des investissements réalisés, dont la réfection de la place, l'entretien de la voirie, la rénovation de matériels des services techniques (tracteur, accessoires pour le déneigement...), les huisseries double vitrage de l'école maternelle.

Le budget 2013 a été établi sur la base de **1 741 140 €** en fonctionnement et **1 132 301 €** en investissement, sommes nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de la commune. On peut signaler au passage que depuis des années a été prise lors de l'établissement du budget la saine habitude de minimiser les rentrées et de surestimer les dépenses, ce qui met à l'abri de certaines mauvaises surprises, mais pas de toutes.

Si nous sommes habitués à certaines de ces mauvaises surprises, comme la réduction continue depuis 2010 de la dotation générale de fonctionnement reçue de l'Etat, dotation encore amputée cette année, d'autres s'y ajoutent, comme le transfert au SIESM (Syndicat intercommunal d'électrification de Seine-et-Marne) de la taxe sur l'électricité que nous percevions précédemment. Et aussi la suppression par l'administration fiscale de la taxe foncière que touchait la commune pour l'usine de pompage et de traitement des eaux, qui alimente l'ensemble de l'agglomération melunaise et au-delà. Avec cette seule décision c'est 30 000 € qui disparaissent des recettes sur le foncier bâti et des explications ont été demandées à l'administration sur le bien-fondé de cette décision. En attendant, nous devons en tenir compte.

L'accumulation de ces pertes de recettes a amené le conseil municipal à décider une augmentation des taux de la taxe d'habitation de 3 % et de la taxe sur le foncier bâti de 2 % afin d'en limiter les conséquences pour le budget et de

permettre à la commune de continuer à rendre aux habitants les services qu'ils en attendent.

Les taux d'imposition seront donc les suivants :

	2012	2013
Taxe d'habitation	8,94 %	9,21 %
Taxe foncière propriétés bâties	15,35 %	15,66 %
Taxe foncière propriétés non bâties	92,37 %	92,37 %
Taxe ordures ménagères	8,4 %	8,34 %

C. G.

RÉUNION PUBLIQUE DU 25 MAI

Le samedi 25 mai au matin, une trentaine de personnes s'étaient déplacées salle Dumaine pour assister à la réunion publique lors de laquelle ont été présentés par la municipalité et les architectes les aménagements définitifs des abords du Fief du Pré.

Grâce à un petit film permettant de survoler le Fief et d'en visualiser toutes les faces ont été précisés les emplacements des stationnements, la communication avec la rue de Vaux, les cheminements intérieurs et leur éclairage, les solutions retenues pour permettre l'accès de la totalité des installations aux personnes à mobilité réduite, en particulier l'élévateur qui les amènera au niveau où se situeront les services, lourde contrainte imposée par la réglementation. Aucune objection majeure n'a été soulevée, certains des présents faisant part de leur approbation du travail effectué par les architectes et les élus. Le film dont il est question plus haut est visible, ainsi que les plans du site, sur le tout nouveau site internet de la commune.

Les travaux concernant les extérieurs devraient débiter au dernier trimestre de cette année, la tranche suivante, c'est-à-dire le bâtiment, en 2015.

La suite de la réunion a principalement porté sur les problèmes de vitesse de circulation dans le village, pour lesquels il reste des solutions à trouver pour les zones non encore traitées. La concertation se poursuivra avec les riverains.

Ph. B.

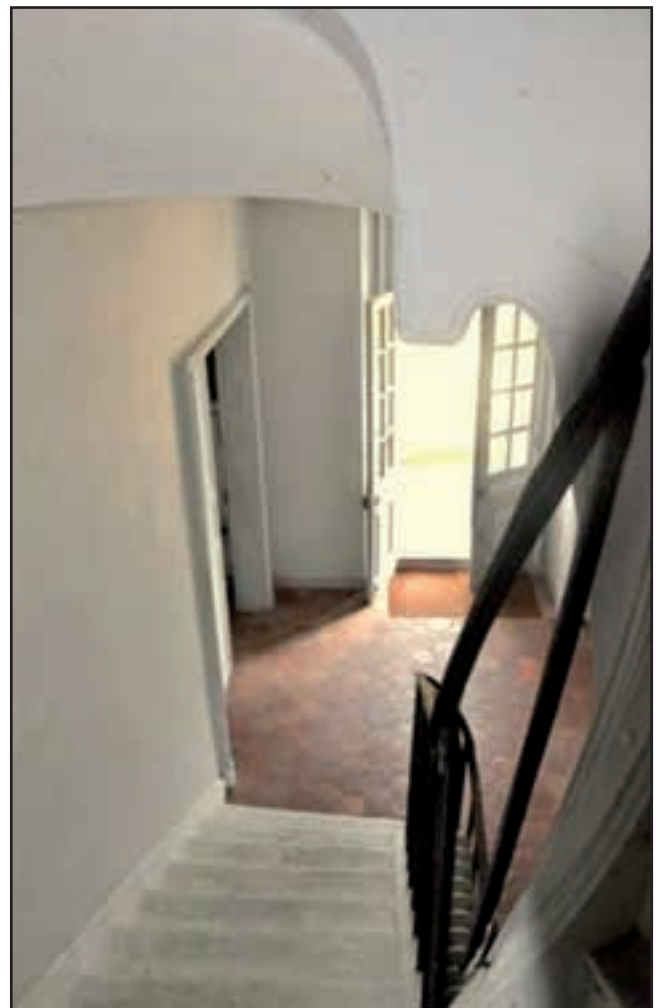




HISTOIRE DU FIEF... ET DE LIVRY

La parution d'une « Histoire de Livry » est prévue pour la fin de l'année. Ecrite par Ph. Bailly à partir de diverses sources et de témoignages et souvenirs recueillis auprès de « vieux Livryens », elle sera éditée par la mairie et permettra à tous de découvrir, entre autres, les grandes lignes de l'histoire du Fief du Pré, ses occupants depuis le début du XV^e siècle, les principaux faits qui s'y sont déroulés.

Sans prétentions académiques mais fourmillant d'anecdotes et comportant de nombreuses illustrations, cet ouvrage sera vendu au profit des écoles de Livry. ■



(photo M. Brouty d'Hennezel)

Le parc du Fief du Pré est ouvert tous les week-ends de juin et le 1^{er} week-end de juillet de 10 à 18 heures le samedi et le dimanche.

DU CÔTÉ DES ÉCOLES

Rythmes scolaires

Le décret notifiant la décision du ministère de l'Éducation nationale de modifier les rythmes scolaires nous est arrivé en janvier de cette année. L'objectif annoncé était de :

- répartir les 24 heures d'enseignement hebdomadaires sur neuf demi-journées dont le mercredi matin (ou le samedi matin sur dérogation) ;
- d'avoir des journées de classe n'excédant pas 5 h 30 et des demi-journées de 3 h 30 maximum ;
- d'assurer une pause méridienne de 1 h 30 minimum ;
- de proposer des activités pédagogiques complémentaires aux heures d'enseignement organisées en groupes restreints par les enseignants pour les élèves en difficulté ;
- de proposer un temps d'activités périscolaires organisé par la commune ;

cet ensemble assurant un plus grand respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants avec une meilleure répartition des heures d'enseignement sur la semaine et une programmation de l'enseignement à des heures où la concentration des élèves est la plus grande.

Le texte donnant la procédure à suivre pour la mise en place de ces nouveaux rythmes scolaires laissait aux communes le choix de la date d'application : 2013 ou 2014. Considérant que nous ne pouvions unilatéralement prendre cette décision, le maire et moi-même avons rencontré les directrices afin de recueillir leur avis. Elles n'ont pas émis d'objection à la mise en place dès la rentrée 2013. Les représentants des parents d'élèves élus en octobre 2012 ont également été consultés et n'ont pas non plus manifesté d'opposition.

Les communes devaient annoncer leur décision avant le 1^{er} mars, date ensuite repoussée au 31 mars, puis informer les conseils d'école. Le conseil d'école primaire étant prévu le 26 février, la commission scolaire a travaillé sur les différents aspects du dossier (avantages, inconvénients, organisation, coûts) pour le présenter au conseil municipal du 22 février (séance publique), lors duquel il a été décidé de ne pas demander de dérogation et d'appliquer cette réforme **à la rentrée de septembre 2013**.

Entre-temps, certaines dispositions du texte gouvernemental ont changé, notamment sur le temps d'activités périscolaires qui n'est plus obligatoire, les enfants pouvant quitter l'école dès la fin du temps scolaire. C'est pour cette raison que nous avons fait remplir un questionnaire - mis au point avec les représentants des parents d'élèves - pour connaître les attentes des parents en termes d'activités pendant ce temps libre pour tous les enfants, de la petite section de maternelle jusqu'au CM2. L'analyse de cette enquête va nous permettre d'organiser les activités en fonction des choix exprimés par les parents et des possibilités fonctionnelles et financières de la commune (70 retours de questionnaires sur 160 distribués).

Durant ce temps d'activités périscolaires pourront être proposées des activités culturelles et sportives et certains enfants auront ainsi accès par exemple à un enseignement musical à un coût modique pour les familles.

Fin avril, une réunion avec tous les enseignants, l'inspectrice, le maire et les élus s'occupant du domaine

scolaire s'est tenue pour préciser l'organisation de la semaine. Pour résumer, on peut dire que le temps scolaire se terminera à 15 h 30 les lundi, jeudi et vendredi, à 16 h 30 le mardi afin de permettre les sorties scolaires ou la piscine, et à 11 h 30 le mercredi, à moins que l'inspection n'accepte de transformer l'horaire du mercredi en 9 heures-midi pour faciliter la récupération des enfants. Pour les autres un transport vers le CLSH de Vaux-le-Pénil sera mis en place.

Une communication fin juin vous précisera l'organisation, la programmation des activités et les coûts.

Ph. P.



Gros succès pour la ferme pédagogique à la maternelle le 22 mai : poussins, lapins, poules, canards, oie, goret, et le petit agneau, trop mignon... Quant à la chèvre, elle a montré bien de la patience, tous les enfants s'essayant à la traire tour à tour !





La carte IMAGINE'R pour les scolaires

Destinée aux jeunes Franciliens scolarisés de moins de 26 ans, cette carte de transport permet de voyager facilement et moins cher toute l'année. Les jeunes peuvent ainsi se déplacer quotidiennement en transports collectifs pour suivre leurs cours mais aussi accéder à la totalité de l'Ile-de-France pendant les week-ends, les jours fériés, le soir de la Fête de la musique, les petites vacances et les mois de juillet et août.

Pour l'année 2012-2013, le coût de cette carte s'élevait à 306 €. Cette somme a été prise en charge pour 50 % par le conseil général et à 25 % par la commune pour les collégiens, ce qui ne laissait à la charge de la famille que les 25 % restants et les 8 € de frais de dossier, soit 84,50 €.

Pour toute demande il est nécessaire de retirer un dossier auprès de Veolia Transport ou en gare de Melun et de suivre les instructions fournies. Après avoir rempli le formulaire et l'avoir fait tamponner par l'établissement scolaire qui sera fréquenté, le dossier doit être impérativement envoyé à Veolia Transport, service des cartes scolaires, 112, rue Foch, 77000 Vaux-le-Pénil.

C. G.

De choses et d'autres :

- Nous sommes envahis de publicités et prospectus divers dont nous n'avons que faire, mais certains courriers importants ont du mal à trouver leur destinataire faute de nom sur la boîte aux lettres... Pensez-y, les boîtes sont munies d'un emplacement à cet effet, alors mettez votre nom, cela facilitera le travail des services municipaux.
- La collecte des encombrants a lieu une fois par mois (le 1^{er} lundi de chaque mois), mais tout n'est pas ramassé, en particulier les objets de petite taille, les déchets toxiques, les pneus, les gravats, etc., qui doivent être emmenés à la déchetterie. Alors si vous constatez que c'est le cas, ne laissez pas ces débris traîner sur le trottoir, rentrez-les chez vous rapidement. De même pour les déchets verts trop encombrants et surtout les souches, qui elles aussi sont pour la déchetterie. Les piétons n'en circuleront que mieux et l'aspect de nos rues en sera amélioré.
- Vous avez un chien, c'est un compagnon charmant qui partage les jeux de vos enfants, il est bien éduqué, se laisse

rarement aller à des aboiements intempestifs, ne veux pas à tout prix mordre le facteur, vous ne le promenez qu'en laisse et bien sûr vous ne lui faites pas faire ses besoins devant le portail de la voisine... c'est parfait. Certains chiens cependant sont de vraies calamités et la cause de véritables troubles de voisinage, alors pensez à vos voisins, sans compter qu'un comportement anormalement bruyant ou agressif peut cacher des affections qu'un vétérinaire saura déceler. Quant au collier anti-aboiement, il a fait ses preuves.

- Deux cambriolages ont été commis récemment à Livry, en milieu de journée. Outre que l'on peut recommander à chacun, sans passer la journée à guetter derrière son rideau, de jeter un œil à la maison de ses voisins et de signaler au 17 ou au 112 toute présence ou fait suspect a priori anormaux pouvant laisser supposer la préparation ou la commission d'un cambriolage, puisque les vacances approchent rappelons la possibilité de s'inscrire auprès des services de police ou de gendarmerie pour l'opération Tranquillité vacances, qui fera bénéficier votre domicile d'une surveillance lors de patrouilles quotidiennes.

Pitié pour les oreilles !

Avec le retour des beaux jours (!) reviennent aussi les divers bricolages et la corvée de tonte du jardin. C'est incontournable certes, mais pas à n'importe quelle heure. Les nuisances sonores sont parmi les pires, alors n'infligez pas à vos voisins ce que vous ne toléreriez pas pour vous-même...

L'utilisation des engins bruyants (tondeuses, perceuses, tronçonneuses, etc.) n'est autorisée que :

- de 8 h 30 à 12 heures et de 14 à 20 heures les jours ouvrés
- de 9 à 12 heures et de 15 heures à 19 h 30 le samedi
- de 10 à 12 heures le dimanche et les jours fériés

La tranquillité du voisinage, c'est sacré.



ATTENTION TRAVAUX



Dans la seconde quinzaine du mois de mai, le ravalement du groupe primaire a été entrepris. Ce chantier a été confié à une classe de 2^e année de bac pro du lycée Benjamin-Franklin de La Rochette, 23 jeunes et quelques adultes en formation GRETA, sous la conduite de deux enseignants.

Ce chantier devrait s'étaler sur deux semaines et donner une nouvelle jeunesse à l'école.



C'est par la rue des Aulnettes, en mai, après le Clos de Givry en mars-avril, que s'est achevé le programme de remplacement des canalisations d'eau en plomb, démarré au premier trimestre 2010. Concernant 320 branchements, cette opération obligatoire et non subventionnée aura coûté environ 585 000 € HT, entièrement à la charge de la commune.



Le recensement : une obligation à ne pas négliger

Filles et garçons de nationalité française qui venez d'avoir seize ans, faites-vous recenser dans les trois mois suivant votre date d'anniversaire à la mairie.

Le recensement est un acte citoyen volontaire qui vous donne des droits : participation à la journée d'appel de préparation à la défense, inscription aux examens et concours soumis à l'autorité de l'Etat dont les permis moto et auto.

Informez-vous à l'accueil de la mairie ou au bureau du service national de Paris au 01 44 64 24 06. ■

ANIMATION

Le Comité d'animation a participé, conjointement avec la commune et le Comité des œuvres sociales du personnel communal, à l'organisation de l'après-midi « Livry en fête » pour les enfants le samedi 25 mai. La météo était incertaine mais les différents jeux et animations ont rencontré le succès, de même que la buvette, le pop-corn et les crêpes. Quant aux confettis, il suffisait de voir la place pour en juger...





Le méchoui du 1^{er} juin a réuni comme chaque année bénévoles des différentes associations et élus sur le terrain de la vigne pour une journée conviviale, là encore sous un temps mitigé.

Quant à la Fête de la musique, le 21 juin, elle tombe cette année un vendredi et la veille de la Saint-Jean de l'ALJEC ; les deux associations ont donc décidé d'unir leurs efforts et de concentrer les deux événements le même jour, le samedi, sur le terrain de l'ALJEC. Deux groupes musicaux, la buvette, la restauration, tout sera préparé et organisé en commun, pour la plus grande satisfaction de tous, et de ceux qui seront à la manœuvre, souvent les mêmes pour les deux associations, qui économiseront ainsi leurs bras, et leur temps. A ce propos, il serait bon que ceux dont les voix s'élèvent pour protester, « la Fête de la musique c'est mieux sur la place, c'est plus sympa, ils devraient..., etc. » mais qui

AGENDA DES MANIFESTATIONS

- 1^{er} septembre : motos sur la place**
- 8 septembre : forum des associations**
- 15 septembre : bric-à-brac**
- 11 octobre : scène ouverte (Comité d'animation)**
- 18 octobre : exposition de peinture à la Chesnaie**
- 19 octobre : 13^e symposium des vignes d'Ile-de-France (ARVAL)**
- 16 novembre : loto (Comité d'animation)**
- 23 novembre : soirée vins nouveaux (Comité d'animation)**

Location de salles

Pour vos manifestations familiales, trois salles de différente taille sont disponibles sur la commune. Plutôt que d'appeler la mairie, qui n'en dispose pas, contactez directement les responsables :

- pour l'A.L.J.E.C. (250 personnes) :
01 60 68 24 10
 - pour la Cave de la Villa du Nil (70 personnes) :
06 79 14 47 14
 - pour la Sablonnière (170 personnes) :
Charly Traiteur, 01 60 68 63 26
- Et surtout, n'attendez pas le dernier moment.

restent les mains dans les poches et sourds aux appels aux bonnes volontés se rendent un peu compte du travail que demandent ces manifestations et viennent aider les bénévoles à monter - et démonter - les estrades et participer un peu. Avis aux amateurs ! Mais ils ont raison sur un point : la Fête de la musique c'est plus sympa sur la place.



Dès la rentrée, nous préparerons le Bric-à-Brac qui aura lieu le 15 septembre. Autres dates à retenir dès maintenant : le 11 octobre pour une Scène ouverte, le 16 novembre pour le loto et le 23 novembre pour la soirée Vins nouveaux.

Ph. B.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Le conseil général et Seine-et-Marne Tourisme organisent le 54^e concours départemental des maisons fleuries. Le fleurissement accroît l'attractivité de notre village et contribue à l'amélioration du cadre de vie de ses habitants.

Vous pouvez consulter le règlement et vous inscrire - au plus vite - en mairie. ■



Des nouvelles de l'ARVAL



Depuis le début de l'année, les membres de l'ARVAL se sont activés entre les ceps, et aussi au chai. Début mars, la vigne a été taillée et palissée. On ne dira jamais assez combien la taille est l'une des opérations les plus importantes et qu'elle doit faire l'objet du plus grand soin ; c'est elle en effet qui conditionne la fructification et la quantité de raisin récolté en dépend donc (si les intempéries ne viennent pas tout gâcher...).



En mars également, deux murs de l'intérieur du chai ont été rejointoyés à la chaux par quelques maçons amateurs, ce qui donne un coup de neuf au local tout en lui conservant son côté « rustique ».



Le 6 avril, gros travail : il s'agissait de mettre en bouteille le cru 2012. L'affaire fut rondement menée, en une petite heure seulement, puisque seules une cinquantaine de bouteilles ont pu être remplies, dont certaines sitôt consommées lors de l'apéritif qui a suivi devant le chai,



malgré la fraîcheur ambiante. On peut juste dire que ce n'est ni par la qualité ni par la quantité que cette cuvée restera dans les mémoires.

Courant avril, la vigne a été binée, le terrain entretenu, les pieds manquants remplacés. La météo du mois de mai n'a semblé guère plus favorable que celle de 2012 et il va falloir veiller aux maladies, sans abuser des traitements cependant

indispensables si l'on veut récolter quelque chose...
Question d'équilibre et de dosage.

Parallèlement et depuis plusieurs mois, la confrérie du Clos des Pierrottes prépare, grâce à des réunions fréquentes avec les Compagnons d'Irminon de Combs-la-Ville, la tenue du 13^e symposium des vignes d'Ile-de-France, qui aura lieu le 19 octobre à l'initiative des deux confréries, sous le patronage de COCORICO, le Comité de Coordination Région Ile-de-France des CONfréries. Se déroulant pour partie à Livry, à Combs-la-Ville et au musée Safran de Villaroche, cette journée comprendra conférences et animations sur le vin, concours des vins d'Ile-de-France, visite de la vigne, élection de la reine des vignes, et se terminera par un grand dîner de gala à Combs-la-Ville. Une trentaine au moins de confréries sont attendues, qui défilent en tenue dans Livry au son d'une fanfare, et nous espérons que les Livryens seront nombreux pour venir les accueillir. Programme détaillé et bulletins d'inscription seront distribués début septembre, mais retenez dès maintenant votre journée.

Ph. B.



AFFAIRES SOCIALES

TELEPHONE C.C.A.S. : 01 60 68 23 45

Déplacez-vous « plus facile »...

Notre partenaire l'ASSADRM vous propose le service « Plus Facile », qui s'adresse aux personnes qui ne bénéficient pas de prise en charge financière.

Il a pour but de faciliter leurs déplacements à l'extérieur de Livry, de façon régulière ou ponctuelle (visites de courtoisie, rendez-vous médical ou administratif, sorties, loisirs, courses, etc.).

Ce service fonctionne de 8 heures à 19 h 30 et est facturé sur la base d'une heure minimum 19,90 € l'heure + 0,50 € du kilomètre parcouru avec la personne. Les CESU et chèques « Sortir plus » sont acceptés.

Tous renseignements auprès de l'ASSADRM,
01 64 38 47 17.

... et circulez « malin »

De nombreuses formules de cartes, dont la principale est le Pass Navigo, permettent aux personnes de soixante ans et de circuler en transports en commun dans l'agglomération ou dans la totalité de la région Ile-de-France à des conditions très intéressantes. Certaines dépendent de l'âge, d'autres des ressources, d'autres encore d'autres critères.

Comme il serait fastidieux d'énumérer ici l'ensemble des possibilités offertes et les conditions à remplir pour en bénéficier, le plus simple est de vous adresser au CCAS (heures d'ouverture : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 10 à 12 heures et le mardi de 10 à 12 et de 14 à 16 heures).

TELE-ASSISTANCE

Le conseil général souhaitait permettre à chaque Seine-et-Marnais de disposer d'un nouveau service de télé-assistance fiable et performant à un tarif plus attractif et équitable. Parmi les différents prestataires, il a choisi de retenir Europe Assistance pour cette délégation de service, laquelle en a confié la gestion à l'ASSADRM.

La télé-assistance est un dispositif d'aide en cas d'urgence mais également de suivi psychologique assuré par des professionnels ; elle permet d'obtenir une aide immédiate grâce à un service d'écoute et d'assistance à distance des personnes raccordées.

Tous renseignements au CCAS, 01 60 68 23 45.

A. B.

Le voyage du CCAS aura lieu le jeudi 20 juin et emmènera cette année nos anciens à Toucy, dans l'Yonne. Au programme, promenade champêtre en autorail, visite du moulin de Vanneau, de la poterie de Moutiers... et repas dans une auberge bien sûr. Une bonne journée en perspective !

Petit rappel : à quel âge...

- **peut-on participer à la sortie du CCAS ?** A partir de 65 ans (mais toute personne plus jeune peut bien sûr venir, moyennant un coût légèrement supérieur) ;
- **a-t-on droit au colis des anciens ?** A 75 ans ;
- **est-on invité au repas du CCAS ?** Tous les Livryens de 70 ans et plus sont invités en compagnie de leur conjoint, mais là encore les personnes n'ayant pas atteint cet âge sont les bienvenues, en s'acquittant du prix du repas (la seule limite est la capacité de la salle de l'ALJEC). ■

ÉTAT CIVIL

Naissances :

DUARTE FRAPPA Mina	le 09/04/2013
BEDOUHENE Sélyan	le 11/04/2013
TURHAN Zeyneb	le 17/04/2013

Mariages :

YERNAUX Isabelle et MARIE JEANNE Jean	le 30/03/2013
BERTRAND Audrey et GESRET Vincent	le 01/06/2013
CLOUTIER Laurence et PRATS Patrice	le 08/06/2013

Décès :

BESNARD André	le 06/02/2013
CLEMENT Charles	le 25/03/2013
CLEMENT Claudine, épouse LANGLOIS	le 28/03/2013

Le bloc-notes...

DONNEURS DE SANG

Une collecte de sang aura lieu le samedi 22 juin de 8 h 30 à 12 h 30 à Vaux-le-Pénil dans le préau de l'école Beuve-et-Gantier. Cette collecte est organisée à quelques jours des départs en vacances, période où les besoins en produits sanguins sont importants.

Si vous souhaitez donner votre sang mais êtes indisponible ce jour, vous pouvez vous présenter au centre hospitalier Marc-Jacquet à Melun du lundi au vendredi de 8 h 30 à 15 h 30 et les samedis des semaines impaires de 8 à 14 heures.

Donner son sang sauve des vies, la vôtre peut-être demain, celle de vos proches, de vos enfants, pensez-y.

NOUVELLES PAROISSIALES

Les scouts et guides de France jouent la solidarité internationale : 7 jeunes de la branche « Compagnons de Melun », dont 2 jeunes du secteur pastoral Vaux-Livry, se préparent à passer trois semaines en août à l'orphelinat de Bhaktapur au Népal pour assurer l'animation auprès des enfants (jeux, chants, cours, travaux manuels...) et aussi quelques travaux nécessaires à l'orphelinat.

En préparation depuis deux ans avec l'association Sankar Project, cet échange culturel va se

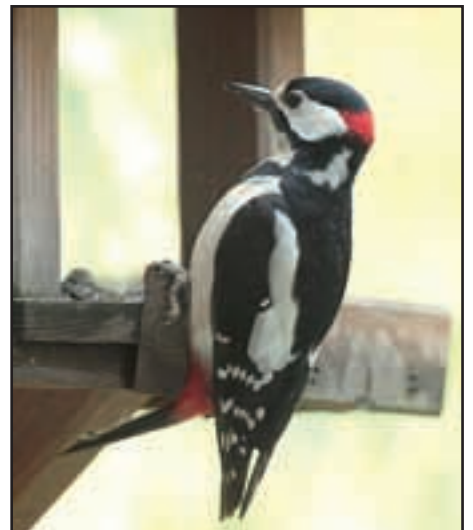
concrétiser par la réalisation d'un court métrage en partenariat avec les élèves d'une classe de CM1 de l'école de Champeaux.

Nuit des églises : dans le cadre de cette opération nationale, l'église de Livry sera ouverte le samedi 6 juillet de 20 à 23 heures.

Secteur pastoral Vaux-le-Pénil - Livry-sur-Seine : 01 60 68 12 66, eglise.vaux-livry@sfr.fr ou <http://www.pole-melun.catholique.fr>

LIVRY ENVIRONNEMENT

Suite aux demandes de renseignements de plusieurs personnes qui avaient vu ou entraperçu cet hiver des oiseaux



Pic épeiche mâle

rouge-blanc-noir, petites précisions ornithologiques : ce sont deux variétés de pic qui ont visité nos jardins, toutes deux arborant les mêmes couleurs. Le pic épeiche, calotte noire et tache rouge vif sous la queue (le mâle a aussi une tache à la nuque), ne dédaigne pas les graines de tournesol disposées dans les mangeoires ; mais aussi le pic mar, beaucoup plus rare, qui porte une calotte rouge et une tache rose sous la queue. C'est cela la biodiversité...



Pic épeiche femelle



Le pic mar, magnifique oiseau



Le bloc-notes...

A.L.J.E.C.

Après la soirée repas dansant du 23 février qui a vu l'ALJEC renouer avec une salle comble de membres de toutes les sections et une excellente ambiance, les randonneurs ont bravé la météo difficile du printemps le samedi 13 avril pour arpenter la capitale à la découverte des passages couverts et profiter d'un repas convivial sur les Grands Boulevards. Quant au groupe des Jeudis de l'ALJEC, il vient de passer une semaine dans le Morbihan.



Le samedi 22 juin prochain, l'ALJEC et le Comité d'animation organisent conjointement, sur le terrain de l'ALJEC, la fête de la musique et la Saint-Jean, avec comme à l'accoutumée restauration, buvette, et bien sûr musique et danse, sans oublier le traditionnel



Le 16 mars, le Salon du voyage a permis de découvrir de nombreux pays.



Prêt au départ, le groupe des vaillants randonneurs de l'ALJEC...

feu. La section danse jazz quant à elle présentera son gala de fin d'année en soirée le vendredi 21 et le samedi 22.

Dès la rentrée, le dimanche 8 septembre, le forum vous permettra de vous renseigner et/ou de vous inscrire pour les activités de la saison prochaine : danse de salon, danse jazz (enfants, ados, adultes), gymnastique (enfants, ados, adultes), Jeudis, stretching, Pilates-yoga, modélisme (voitures), chant choral...

Renseignements au 01 60 68 24 10 ou aljec@orange.fr

LA CHESNAIE

Repas méditerranéen le 21 avril à la Chesnaie, avec du soleil plein les assiettes, et dans les cœurs.



On n'a pas tous les jours cent ans ! Pour Mme Charles, c'était le 28 mai. La direction et les résidents de la Chesnaie lui avaient réservé une surprise : chansons - qu'elle accompagna elle-même au piano -, nombreux cadeaux et bouquets, dont 100 roses, et un énorme gâteau à partager avec tous. Une centenaire en pleine forme !

Prochaines animations :

- anniversaires, à 15 h 30 : 26/06 ;
- conférence sur l'Inde, à 15 h 30 : 13/06 ;
- fête de la musique, à 18 h : 21/06.

Composition et impression : 01 64 06 90 12

l'imprimerie
de MORMANT



« Imprimé sur du papier recyclé »